



GENÈVE

La Fondation PAV se dote d'une charte de qualité

La Fondation Praille-Acacias-Vernets (PAV) a publié lundi sa Charte sur la qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale. Objectif: assurer un urbanisme de haute qualité dans le périmètre du PAV, où la fondation est un propriétaire foncier majoritaire.

La charte est composée de six thématiques déclinées en 16 objectifs généraux, a annoncé lundi la fondation. Elle vise à concilier sa stratégie foncière avec les nouveaux défis environnementaux et

sociétaux. Elle intègre ainsi les enjeux de la transition écologique pour des constructions plus performantes. Elle veut valoriser la nature en ville et favoriser le lien social.

Niveaux d'exigences adaptés aux projets

La charte n'est pas un règlement, mais elle invite l'ensemble des acteurs et bâtisseurs à s'engager en faveur de la qualité architecturale, urbaine et paysagère. Les niveaux d'exigences seront

définis de manière proportionnée pour être adaptés aux différents types d'édifices et à chaque projet, tout en assurant leur viabilité économique.

En réalisant des opérations immobilières exemplaires et innovantes sur ses terrains, la Fondation PAV espère inspirer les autres propriétaires du projet.

Le document s'ajoute à la politique des prix, présentée en septembre.

Elle sera complétée, d'ici à janvier, par un troisième outil relatif à l'attribution des terrains. **ATS**